

Photo DR



Les craintes du gouvernement

Informations ouvrières avait, à la mi-juillet, salué l'annonce par la ministre Marisol Touraine du report de la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu, prévue initialement le 4 novembre. Une information parue dans la presse, fin juillet, éclaire sous un jour complémentaire cette décision. Le quotidien *Libération* (28 juillet) écrit : « C'est simple, Marisol Touraine ne veut pas de vagues. Les consignes de Matignon sont catégoriques : en septembre, il y a le dossier des retraites. Et aucune polémique secondaire ne doit le polluer. »

Rien ne doit « polluer » le dossier des retraites ? Faut-il que le gouvernement soit, au-delà des apparences, particulièrement inquiet. La préoccupation première du gouvernement est bien en effet de savoir comment seront perçues ses annonces sur les retraites, qui devraient être connues les 26 ou 27 août, et comment sera saisie la journée de grève et de manifestations du 10 septembre appelée par la CGT, FO, la FSU et Solidaires. Car le gouvernement sait ce qui s'est passé début juillet au Portugal, où le gouvernement a dû reculer devant la grève des enseignants. Les déclarations soufflant le chaud et le froid sur le degré de croissance de Moscovici ce week-end n'ont pas d'autre but que de brouiller les pistes.

Mais pour tous les militants attachés à refuser tout nouveau recul sur les retraites, ces informations sur les motifs de la décision de la ministre Marisol Touraine sonnent comme un encouragement à agir dans l'unité pour le succès du 10 septembre. Car rien n'est joué.

Daniel Shapira

Depuis des semaines, pour préparer sa contre-réforme des retraites, le gouvernement distille les petites phrases. Après Marisol Touraine, Ayrault nous parle de « pénibilité ». Rétablissons la réalité.

Non à toute nouvelle hausse de la CSG !

Jeudi 1^{er} août, la ministre Marisol Touraine a déclaré, à propos de la future réforme des retraites : « J'entends certains Français qui se disent : "J'avais prévu de partir à la retraite, est-ce que les conditions de retraite pour moi vont être bouleversées ?" Il ne s'agit évidemment pas d'engager une réforme brutale qui, du jour au lendemain, modifierait les perspectives pour les Français. »

« Pas une réforme brutale ? » Mais, dans la même déclaration, la ministre a donné crédit à l'hypothèse d'une future augmentation de la CSG, en indiquant que c'était une « option qui a assurément une forte cohérence ».

« Pas brutale », une nouvelle hausse de la CSG ? Rappelons que la CSG touche, à 90 %, les salariés et les retraités. Le quotidien patronal *Les Echos* (12 août) titre en « une » : « CSG : l'exécutif hésite sur l'ampleur de la hausse. »

On lit dans cet article bien informé : « L'augmentation de la CSG semble désormais presque acquise au sein de l'exécutif pour financer la réforme des retraites. Mais l'ampleur de la hausse fait encore débat. C'est que, au-delà des régimes de retraite, le gouvernement pourrait être tenté d'utiliser la hausse de la CSG pour renflouer d'autres déficits, notamment ceux de l'assurance maladie et de la branche famille (...). »

Or 0,1 point de plus de CSG rapporte 1,2 milliard d'euros. Une hausse pouvant aller jusqu'à 0,5 point est à l'étude. » Et, plus loin, l'article précise qu'outre une

augmentation de la CSG, « d'autres financements sont prévus : mise à contribution des retraités — via notamment la fiscalisation de la bonification de pension de 10 % pour les parents de trois enfants ou plus. »

Et M^{me} Touraine ose dire qu'il ne s'agirait « pas d'engager une réforme brutale » ! De qui se moque-t-elle ?

Les salariés, les retraités, sont déjà ponctionnés de toutes parts : hausse de l'électricité et du gaz, des produits de consommation courante, des transports, etc. Dans une situation de blocage des salaires depuis maintenant des années.

Et M^{me} Touraine ne s'en tient pas là. Puisque selon la dépêche AFP qui rend compte de sa déclaration du 1^{er} août : « Elle a répété, sans précisions, que le gouvernement allongerait la durée de cotisation. »

Résumons ce qui, pour la ministre, n'est « pas une réforme brutale » : hausse de la CSG, donc nouvelle baisse du pouvoir d'achat ; autres prélèvements sur les retraités ; nouvel allongement de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein...

En fait, la formule de M^{me} Touraine n'a qu'un objectif : permettre à ses soutiens de pouvoir dire que « ça aurait pu être pire ».

Mais aucun travailleur, aucun retraité, aucun militant ne saurait être dupe : ce que prépare le gouvernement est bien une nouvelle contre-réforme, donc inacceptable.

Raison de plus pour tout mettre en œuvre pour aider à assurer le succès de la journée de grève et de manifestations du 10 septembre.



“Il ne s'agit évidemment pas d'engager une réforme brutale qui, du jour au lendemain, modifierait les perspectives pour les Français”

Marisol Touraine

“Cosmétique”... ou systémique ?

L'Humanité (6 août) publie un article intitulé « Quid de la pénibilité ? » On y lit : « Les syndicats craignent depuis le début une réforme cosmétique et restrictive de la pénibilité. »

On ne sait pas bien quelles sont les sources de *L'Humanité* concernant ces prises de position syndicales. Mais, en tout cas, le quotidien du PCF se les approprie et les fait donc siennes.

« Cosmétiques », les propositions sur la pénibilité ?

Mais, selon les informations parues dans la presse, « le gouvernement réfléchirait à la création d'un compte pénibilité qu'abonderaient les employeurs à hauteur de 2 milliards d'euros (...). Une somme qui irait aux bénéficiaires sous forme de "points" cumulés sur des "comptes pénibilité" gérés par un fonds spécial au profit des salariés concernés. Ces points leur permettraient de racheter des trimestres pour partir plus tôt (deux ans au maximum), de bénéficier d'une formation ou d'être à un temps partiel en fin de carrière avec compensation salariale » (*Le Parisien*, 6 août 2013).

En clair, il s'agirait, sous couvert de lutte contre la pénibilité, d'introduire l'idée d'un système par points, c'est-à-dire un pas vers la réforme systémique appelée de leurs vœux par le Medef et la CFDT. « Cosmétique » ?

Non, plutôt systémiques, les propositions sur la pénibilité.

D. S. ■

Grèves et manifestations du 10 septembre

Appels unitaires d'organisations syndicales contre la "réforme" des retraites

Communiqué des fédérations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires du MEDDE et du METL (ex-ministère de l'Équipement)

APPEL À LA GRÈVE ET AUX MANIFESTATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2013

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires au niveau interprofessionnel se sont réunies le 8 juillet dernier sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics (...).

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public-privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes (...).

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC (...).

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires au

niveau interprofessionnel appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013 pour ne pas laisser les propositions du Medef faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement (...).

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (MET) s'inscrivent dans cet appel (...).

Aussi, dans le prolongement de l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires au niveau interprofessionnel, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires du MEDDE et du METL appellent l'ensemble des personnels à être en grève et à participer aux manifestations du 10 septembre prochain sur la question des retraites, mais aussi sur les salaires, l'emploi et à s'opposer aux politiques d'austérité qui grèvent les budgets et moyens des ministères du MEDDE et du METL.

Montreuil, le 17 juillet 2013

Appel unitaire des unions locales d'Alès (Gard) CGT, CGT-FO, Solidaires, FSU...

RETRAITES : STOP AU PILLAGE, NON À LA RÉGRESSION !

Les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires, FSU... refusent tout allongement de la durée de cotisation, la mise en opposition des salariés du public avec ceux du privé, la sous-indexation des pensions et des salaires, mesures déjà annoncées par le gouvernement (...).

Les richesses existent ; le financement des retraites est possible, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser le Smic.

(...) Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité, mises en œuvre en France comme dans toute l'Europe, et impulsées par le FMI, la BCE et la Commission européenne. Pour ne pas laisser les propositions du Medef et les patrons faire la loi, nous devons imposer d'autres choix au gouvernement. Toutes et tous en grève ! Manifestation le 10 septembre 2013, 10 h 30, sous-préfecture d'Alès.

DES APPELS UNITAIRES ET DES MANIFESTATIONS DANS TOUT LE PAYS POUR LE 10 SEPTEMBRE

Alpes-Maritimes : appel commun CGT, FO, SUD et FSU. Rassemblement à Nice.

Aude : manifestation unitaire CGT, FO, FSU et Solidaires à Carcassonne.

Cher : appel et accord intersyndical CGT, FO, FSU.

Gard : tract commun CGT, FO, Solidaires et FSU.

Hérault : manifestation unitaire CGT, FO, FSU et Solidaires.

Loire-Atlantique : communiqué intersyndical CGT, FO, FSU, Solidaires appelant à une journée de grève le 10 septembre.

Loiret : déclaration commune CGT, FO, FSU, Solidaires.

Mayenne : appel CGT, FO, FSU, Solidaires pour une manifestation à Laval.

Moselle : appel CGT, FO, FSU, Solidaires.

Pyrénées-Orientales : appel intersyndical à la grève. Meeting intersyndical départemental le 5 septembre.

Haute-Savoie : appel commun CGT, FO, FSU, Solidaires.

Vendée : appel commun CGT, FO, FSU, SUD.

Essonne : appel unitaire CGT, FO, FSU, Solidaires.

ÉDITORIAL

Grande coalition et consensus

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

A six semaines des élections allemandes, Peer Steinbrück, candidat du Parti social-démocrate, s'est livré à une violente charge contre la chancelière Merkel accusée... de manquer de ferveur vis-à-vis de l'Union européenne. Qui a alors pris la défense d'Angela Merkel ? Gregor Gysi, chef du groupe parlementaire de Die Linke (1), revendiquant pour Merkel comme pour lui-même et toutes les régions d'Allemagne une « *une aspiration à l'intégration européenne tout aussi forte* ».

C'est ainsi qu'au-delà des polémiques de façade, se forge en Allemagne la « grande coalition » de fait, des ex-dirigeants (PC) d'Allemagne de l'Est à la droite chrétienne-démocrate, en passant par les dirigeants de la social-démocratie, avec pour ciment l'allégeance à l'Union européenne et ses diktats anti-ouvriers.

En France, pas de grande coalition de ce type. Mais un consensus pour considérer qu'une réforme des retraites est indispensable : exigence partagée par tous, de la droite et l'extrême droite au Parti socialiste (tous courants confondus), jusqu'au Parti communiste français, dont le porte-parole, Dartigolles, vient d'appeler le gouvernement à décider « *une réforme de gauche* ».

Rien ne justifie la moindre remise en cause des régimes de retraite, ou la moindre augmentation de la CSG ou des cotisations, rien... sinon la soumission aux exigences de l'Union européenne, c'est-à-dire du capital financier, qui prétend faire payer le prix de sa propre crise à la classe ouvrière.

Et tout cela pour quoi ?

Ce 12 août, la presse publie les « *bons résultats des grandes sociétés mondiales* ». Le Monde se réjouit : « *Les stigmates de la crise de 2008-2009 s'effacent ; les profits sont en hausse de 12 % en moyenne pour 2 600 entreprises importantes.* »

En France, les quatre entreprises du CAC 40 dont les bénéfices ont le plus progressé au premier semestre 2013 sont le Crédit agricole (+ 217 %, 1,16 milliard d'euros de bénéfices), Safran (+47 %, 470 millions), Capgemini (+ 31 %, 176 millions) et EADS (+ 31 %, 759 millions).

Mais il y a un « petit détail » que la presse ne mentionne pas : dans l'année écoulée, le Crédit agricole a supprimé plus de mille quatre cents emplois ; Safran et Capgemini ont mis en route des plans de milliers de suppressions d'emplois, et, selon le *Financial Times*, EADS prépare un plan de suppressions d'emplois.

En pleine récession, alors que le chômage et la misère s'étendent dans tout le pays, s'engager dans un « débat sur les retraites », c'est mettre le doigt dans un engrenage, celui des grandes coalitions et autres consensus exigés par l'Union européenne. Avec, à la clé, les contre-réformes des retraites, les attaques contre la classe ouvrière au seul service du renflouement des banques et de l'augmentation en flèche des profits, sur la base de la destruction de centaines de milliers d'emplois et des conquêtes ouvrières.

Dans cet engrenage, le mouvement ouvrier ne saurait s'engager, sous peine de renoncer à son indépendance. C'est tout l'enjeu de la journée du 10 septembre appelée par les confédérations CGT et CGT-FO (avec la FSU et Solidaires) contre la réforme des retraites du gouvernement.

Pour l'indépendance du mouvement ouvrier, pour l'unité de la classe ouvrière et de ses organisations contre toutes les contre-réformes, pour l'arrêt des plans de licenciements, pour la liquidation des institutions de l'Union européenne et de la Ve République : ces mots d'ordre sont au centre de la préparation du meeting du POI du 28 septembre.

(1) Issu de la fusion du Parti communiste et du groupe de Lafontaine (ex-ministre SPD), lié au Front de gauche en France.

De bien curieuses revendications

Un appel, lancé par l'Unef, d'un collectif intitulé « *La retraite, une affaire de jeunes* », circule actuellement un peu partout. Dix-huit organisations en sont partie prenante, dont notamment le Mouvement des jeunes socialistes, ainsi que les Jeunes écologistes, c'est-à-dire deux organisations politiques membres de la majorité gouvernementale.

Trois revendications y sont mises en avant :

« - la validation des années de formation dans le calcul des retraites ;

- la prise en compte des périodes d'apprentissage, de stages, et leur réglementation, afin qu'ils ne constituent pas des emplois déguisés ;

- la prise en compte des périodes d'inactivités forcées, périodes où les jeunes cotisent de manière inégale. »

Tout cela au nom d'une formule : « *Il ne peut y avoir de réforme au nom des jeunes sans les jeunes.* »

Le but de cet appel est donc d'être partie prenante de l'élaboration de la future réforme des retraites. Mais que peuvent signifier ces trois revendications « jeunes », s'il n'est pas dit au préalable : « *Non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation* » ?

Que la réforme en préparation pourrait être acceptée si, pour « atténuer » ce futur allongement, les années de formation étaient prises en compte ? Et financées par qui ? Par l'État ? Ce serait une fiscalisation à peine déguisée des retraites.

A tout le moins, cet appel comporte de graves ambiguïtés qui n'aident pas à unir la jeunesse à la classe ouvrière.



POI
PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT

Lettre aux premiers inscrits au meeting POI du 28 septembre 2013 (extraits)

Si le gouvernement tente de camoufler la brutalité des mesures en préparation, c'est dans le but d'endormir l'opinion publique et, surtout, d'amadouer les organisations syndicales, de les amener à participer à la « concertation ».

Le gouvernement sait que l'appel lancé par les confédérations syndicales FO et CGT, rejointes par la FSU et Solidaires, à une journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations, le 10 septembre, répond à une attente, celle de millions de travailleurs qui veulent bloquer le projet de contre-réforme du gouvernement sur les retraites. Bien évidemment, bloquer cette contre-réforme passe par la réalisation de l'unité des travailleurs et de leurs organisations sur les mots d'ordre clairs : on ne touche pas à nos retraites, ni au régime général ni aux régimes particuliers et spéciaux, non à quelque mesure que ce soit, aucune remise en cause, aucune augmentation de la CSG ! Dans le respect des prérogatives des organisations, les adhérents du POI agissent et agiront pour aider à la réalisation de cette unité.

Pour autant, force est de constater que des obstacles sont dressés sur cette voie, en particulier par la multiplication d'appels et d'initiatives à engager un « débat pour une bonne réforme des retraites ». Voie dangereuse, car elle accrédite l'idée qu'une réforme serait nécessaire, à laquelle les organisations ouvrières devraient contribuer, et fait diversion par rapport au combat pour l'unité nécessaire.

Jusqu'à quel point la volonté d'unité sur les mots d'ordre clairs de rejet de la réforme du gouvernement parviendra-t-elle à s'imposer le 10 septembre ? La force du mouvement imposera-t-elle un recul au gouvernement ? Nul ne peut le prévoir. Ce qui est certain, c'est que les adhérents du Parti ouvrier indépendant, au coude à coude avec les travailleurs et militants de toutes tendances, et dans le respect des prérogatives des organisations, feront tout pour avancer dans ce sens.

Le 12 août 2013,
le secrétariat permanent du POI

La France devrait renoncer aux hausses d'impôts prévues... ? La réalité du rapport du FMI

Jean-Charles Marquiset

Par cette annonce, le Fonds monétaire international voudrait-il préserver les intérêts du peuple et des travailleurs ? Certes, non. Car, par « hausses d'impôts », il faut comprendre, en premier lieu, l'imposition des entreprises et des multinationales. Avec une croissance atone, les experts s'inquiètent de la baisse de la consommation, qui pourrait peser sur une relance économique et, à terme, provoquer une explosion sociale en France, comme cela a été le cas, ces dernières mois, en Grèce, en Espagne et au Portugal. Que propose le FMI ? Des « réformes structurelles » pour réduire les déficits publics, plutôt que de poursuivre l'augmentation des prélèvements fiscaux.

Le gouvernement et son représentant au FMI obtiennent immédiatement. « Les autorités françaises ont clairement exprimé leur ferme volonté de poursuivre un ajustement budgétaire axé essentiellement sur la réduction des dépenses et de mettre en œuvre les réformes structurelles pour renforcer la compétitivité. »

Pour le gouvernement, « le pilier central de notre plan de rééquilibrage à moyen terme reste l'ajustement structurel ». Et d'expliquer : « Il en est ainsi non seulement pour l'administration centrale ou le gel des dépenses (...), mais aussi pour les administrations de Sécurité sociale, où, par exemple, la progression des dépenses de santé doit être fermement maîtrisée (...). »

Y aura-t-il une réforme « douce » des retraites ? Le gouvernement partage « l'avis des services du FMI qui estiment que la réforme des retraites sera un élément clé de cette stratégie ». Cet objectif sera-t-il atteignable, alors que les organisations CGT et FO, rejointes par la FSU et Solidaires, ont d'ores et déjà appelé à une journée de grève et de manifestations le 10 septembre contre « la réforme des retraites » ?

LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE COLLIMATEUR

Le gouvernement, décidément en verve, s'en prend également de façon claire et nette aux rémunérations. « Donner une plus grande souplesse aux entreprises pour s'adapter aux conditions économiques (...). Nombre de décisions seront désormais prises au niveau des entreprises, notamment pour ce qui concerne des réductions temporaires de salaires et des heures de travail en cas de ralentissement de l'activité, ce qui permettra aux entreprises de mieux s'adapter à l'évolution écono-

mique (...). Deux nouvelles réformes sont aussi prévues, qui devraient contribuer à assouplir encore le marché du travail et à accroître le taux d'activité : les partenaires sociaux débattent actuellement d'une réforme du système d'assurance chômage, qui devrait renforcer les mesures actives contre le chômage, mais aussi de la réforme du système de retraite, qui devrait contribuer à accroître les incitations à travailler plus longtemps (...). »

N'oublions pas les collectivités locales, la réponse du gouvernement au FMI énumère les mesures de destruction des communes prévues par la loi « métropoles » et l'acte III de la décentralisation. « Une loi est actuellement débattue au Parlement sur la rationalisation des compétences entre les différents niveaux de l'administration locale. Certains pouvoirs seront transférés au niveau considéré le plus effi-

cace pour chaque politique, et un dirigeant sera clairement désigné pour un certain nombre de domaines de l'action publique. La loi confèrera notamment des pouvoirs renforcés au niveau métropolitain, l'objectif étant de créer des institutions solides couvrant chacune des grandes zones urbaines, de manière à remédier aux carences institutionnelles et à l'absence de coordination entre les municipalités fragmentées, sans pour autant ajouter de nouvelles strates administratives au niveau local. Voir par exemple les mesures spécifiques concernant les futures métropoles de Paris, Lyon et Marseille. »

Là encore, le gouvernement devra faire face à la résistance des élus, qui, partout en France, agissent pour la préservation de la libre administration communale, garante de la démocratie, contre toutes les formes d'intercommunalité forcée. ■

Hôpitaux publics

Hôpital Paul-Guiraud, à Villejuif

A nouveau, les personnels se dressent contre le plan d'austérité

Interview de Patricia, déléguée CGT à l'hôpital Paul-Guiraud

Cela fait plusieurs mois que la situation est très tendue à l'hôpital. Peux-tu résumer ?

En avril, la direction a annoncé un plan d'austérité, mis au point à la demande de l'agence régionale de santé (ARS), au nom de « la situation de crise » et « du déficit budgétaire ». Menace de suppression de lits et de services, suppression de remplacements et passage aux douze heures, tout y passait.

Les personnels se sont aussitôt réunis en assemblée générale à l'appel de la CGT, SUD et FO. Certains voulaient nous entraîner sur le terrain de la mauvaise gestion de la direction de l'hôpital, mais, sur proposition de la CGT, neuf cents collègues ont repris une pétition, remise à l'ARS et au ministère, réclamant le retrait du plan d'austérité, précisant : « Ce n'est pas à nous de payer le déficit. » Les collègues ont dit : « Aujourd'hui, on nous demande cela, demain ce sera quoi ? » « C'est comme dans les usines, où on demande aux salariés d'accepter les suppressions de postes ou la baisse des salaires pour "sauver l'usine" ! »

Le directeur a annoncé qu'il y avait une rallonge budgétaire de l'ARS, mais « pas suffisamment pour ne pas prendre des mesures d'économie », notamment cet été. Des revendications ont été obtenues et toutes les mesures ont été suspendues, « dans l'attente du nouveau budget de l'ARS ».

Nous avons donc été reçus à notre demande en juin par la délégation territoriale du Val-de-Marne de l'ARS, avec des élus.

Vous êtes donc allé à l'ARS...

Elle nous a répondu : « L'hôpital a recruté des agents pour les nouvelles unités, c'est votre problème ; vous deviez rentrer dans votre budget. Nous ne sommes pas en mesure de donner plus. » Sur la fermeture des unités cet été, elle a ajouté : « Nous ne sommes pas là pour gérer cela. C'est

Photos: Acorrespondant



l'affaire de la gouvernance de l'hôpital. De toute façon, l'été, c'est plus creux... il y a pire. »

Par ailleurs, des inspecteurs de l'Inspection des affaires sociales (IGAS) ont été missionnés pour aboutir, ont-ils dit, à « des recommandations ». Les revendications des personnels ne les intéressent pas. « Nous sommes là pour parvenir à une gouvernance apaisée... »

Pour nous, il n'y avait qu'une façon d'apaiser le climat à l'hôpital, c'était de satisfaire les revendications des personnels !

Il n'y a pas eu la fermeture de lits et de services. Cependant, trois services devaient fermer pendant quinze jours ou trois semaines cet été. Ce n'était pas nouveau, hélas ! Mais, le 17 juillet, est arrivée la note 206, qui a provo-

qué, le 30 juillet, une nouvelle assemblée générale de plus de deux cents agents, à l'appel de la CGT, SUD, FO et aussi la CFDT, ce qui est assez rare. Un 30 juillet, c'est très important...

Que contient la note 206 ?

Elle supprime le recours aux heures supplémentaires pour rémunérer les collègues qui assurent des remplacements et elle supprime les vacations, car, sinon, « on va sortir des budgets ». Tout le monde a dit : c'est impossible. Un infirmier de nuit a expliqué que la direction a annulé le planning établi en mars.

Les collègues doivent, du jour au lendemain, changer leurs congés et leurs repos. Dans un service, un jeune infirmier s'est retrouvé tout seul dans une unité, alors qu'il faut au moins deux

infirmiers et une aide-soignante. Une collègue a été appelée pour rentrer deux jours avant la fin de ses congés. Les plannings sont déjà d'ordinaire à flux tendu, et, au moindre souci, congé de maladie ou autre, tout s'enraie.

L'assemblée générale a voté à l'unanimité une journée de grève. En négociation, la direction n'a pas voulu retirer sa note, mais, « dès qu'il y a un souci, on voit au cas par cas ».

Le 6 août, vous avez tenu une nouvelle assemblée générale et vous étiez encore très nombreux...

Le communiqué intersyndical résume bien le problème : « Puisque la direction ne veut rien entendre, ce sera la grève ! (...) Après avoir fait le point et débattu sur les conséquences dans



les services de la dégradation brutale et parfois catastrophique des conditions de travail induite par l'application de la note 206, l'assemblée du personnel a voté la grève, qui semble être le seul moyen de se faire entendre par une direction inféodée à l'ARS et au ministère.

La date de cette grève a été arrêtée au 20 août prochain. Une prochaine assemblée, fixée au mardi 13 août, débattre de ses modalités. Ce n'est ni aux agents ni aux patients de payer les déficits ! La direction doit retirer la note 206 ! Tous en grève le 20 août. »

Les responsables, ce sont l'ARS et le ministère, il faudra y aller. L'ARS dit qu'il faut renflouer le budget des hôpitaux du Sud francilien, que c'est un budget global. Tout cela pour financer le fiasco du partenariat public-privé de l'hôpital d'Evry !

Pour moi, la santé est un droit, ce n'est pas un déficit, si déficit il y a ! C'est la preuve de la civilisation d'une société. On ne veut pas être des gardiens, on veut pouvoir soigner. Des jeunes sont venus discuter de la grève. C'est rare d'être si nombreux à se réunir, à discuter pendant une période aussi creuse.

Personnellement, j'ai insisté sur la nécessité d'organiser les choses. Le gouvernement attaque sur tous les fronts, la santé, les retraites, tout. Il faut penser à construire notre résistance.

On n'est pas seuls, la population entière vit la même chose.

Propos recueillis par
Nicole FISHER ■

Services publics

Le directeur général des Finances publiques invite les maires à préférer le privé !

Correspondant
Finances publiques

Les deux principaux syndicats des Finances publiques (CGT Finances publiques et Solidaires Finances publiques) ont publié chacun un tract alertant les élus et les agents de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sur le contenu d'une circulaire du directeur général, en date du 3 juin 2013, ayant pour objet « la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la ré-internalisation de la gestion de certains services locaux ». Nous portons à la connaissance de nos lecteurs cette incroyable affaire.

La Direction générale des finances publiques (DGFIP), issue de la fusion des Impôts et du Trésor public en 2008, est une administration qui remplit une fonction essentielle pour la démocratie, la République et ses trente-six mille communes : celle de comptable public des collectivités locales, des établissements publics et des établissements hospitaliers publics.

Ainsi, lorsque vous réglez votre facture d'eau, de cantine de vos enfants ou tout autre règlement d'un service public géré directement par une collectivité locale, un établissement public ou un hôpital public, vous libellez votre chèque à l'ordre du « Trésor public ».

LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC

Le rôle d'un comptable public d'une collectivité locale est de tenir la comptabilité, de contrôler et de payer les dépenses, de contrôler et de recouvrer les recettes, de remplir une mission de conseil. Concrètement, l'Etat met gracieusement à la disposition, notamment des communes, son réseau de trésoreries, récemment

renommées « centres des finances publiques ».

Les collectivités locales ordonnent les dépenses, mais ne les réalisent pas. L'Etat républicain a instauré la séparation de l'ordonnateur (celui qui décide la dépense) et du comptable (celui qui la réalise) pour garantir une utilisation des fonds publics conformément à leur objet afin d'éviter leur détournement.

Les collectivités locales assurent, entre autres, des missions de service public. C'est le cas pour les ordures ménagères, l'assainissement et surtout l'eau.

Elles peuvent, dans le cadre d'une délégation de service public, donner la gestion de ces services à des organismes privés, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

"UNE ODE À LA GESTION EXTERNALISÉE", C'EST-À-DIRE À LA PRIVATISATION

Mais elles peuvent aussi assurer cette mission de service public, en interne, sans passer par le privé. Et cela ne plaît pas au directeur général des Finances publiques.

Photo AFP



Le directeur général des Finances publiques, Bruno Bézard.

Le 3 juin dernier, M. Bruno Bézard a fait publier une circulaire sur la ré-internalisation de certains services locaux avec un « vade-mecum de négociation entre les services locaux de la DGFIP et un organisme souhaitant ré-internaliser la gestion d'un service public ».

Cette circulaire est agrémentée d'une note manuscrite, qui en dit long sur les objectifs directionnels en la matière, à l'heure de la modernisation de l'action publique (MAP), de l'acte III de la décentralisation et du gel des dotations de l'Etat dans les trois années à venir. La CGT commente la démarche du DGFIP : « Le haut fonctionnaire se livre à une ode à la gestion externalisée, toute volonté de ré-internalisation devant être l'occasion pour le comptable public de faire valoir des arguments "étayés" permettant à la collectivité de prendre "le temps suffisant de la réflexion" et "d'examiner toute contre-proposition" ou mesure alternative à la réintégration dans la gestion locale. Il s'agit aussi de sensibiliser l'élu(e) aux contraintes budgétaires pesant sur la DGFIP et les moyens limités du comptable public qui en résultent. »

Pour la CGT, « cette circulaire s'inscrit donc pleinement dans la volonté d'abandon de missions de la DGFIP, dont la démarche stratégique est la parfaite illustration. Avec la modernisation de l'action publique et la "démarche stratégique", Bercy apporte la preuve qu'il demeure bel et bien le cœur et le bras armé du libéralisme économique (...). Dans l'immédiat, la CGT Finances publiques exige du directeur général que la circulaire du 3 juin 2013 soit annulée ! »

Et Solidaires de conclure : « Il en va de la démocratie et de la liberté pour les habitants d'une commune de faire des choix de service public qui ne soient pas ceux dictés par la loi du marché. »

Eclairage

Une administration laminée par les suppressions de postes, remettant en cause la libre administration des communes

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) est l'administration, proportionnellement, la plus touchée par les suppressions d'emplois. Sur une décennie, de 2002 à 2012, les effectifs de la DGFIP ont été réduits, hors postes vacants, de plus de 15 %, soit 25 000 destructions d'emplois.

Du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, ce sont plus de onze mille emplois nets qui ont été supprimés, avec, en particulier pour la catégorie C, une amputation de plus de quatorze mille emplois. Et le gouvernement annonce 2 634 suppressions d'emplois pour le ministère des Finances en 2014, ce qui signifie que la DGFIP devrait contribuer à hauteur de plus de 2 000 emplois.

La DGFIP subit, depuis de nombreuses années, des restructurations

souvent accompagnées de suppressions de services, de fusions de services et de fermetures de trésoreries. Dans cette logique de régression budgétaire, il s'agit d'adapter les moyens aux besoins de la collectivité, le directeur général propose donc d'en accepter le rationnement.

Son vade-mecum insiste sur l'impossibilité totale d'augmenter les moyens des trésoreries pour assurer un service de recouvrement digne de ce nom...

Le directeur général va même plus loin, puisqu'il écrit que la collectivité doit être informée que toute décision de ré-internalisation se soldera par une dégradation (et c'est un euphémisme) de la qualité du travail accompli par les agents de la DGFIP. Or

le positionnement du comptable par rapport à l'ordonnateur est basé sur la compétence, l'indé-

pendance, l'impartialité et la confiance.

Il n'a pas à juger de la légalité des actes des collectivités, ce qui est de la compétence du préfet, ni de leur opportunité, ce qui serait une décision politique sur les choix opérés. Les demandes de la direction générale sont de nature à mettre à mal l'impartialité du comptable et la confiance avec l'ordonnateur. Et, au-delà, c'est revenir de fait sur l'interdiction d'apprécier l'opportunité des actes d'une collectivité (article L.1617-2 du Code général des collectivités locales) en direction du comptable public, qui, s'il y déroge, est passible de la Cour de discipline budgétaire.

Si le comptable ne peut pas imposer ses choix à l'élu, le fait d'essayer de le faire changer d'avis, pour des raisons qui n'ont pas pour finalité de conseiller au mieux la collectivité, remet en cause la déontologie qui doit être celle de tout comptable dans son rôle de conseil.

SNET

Production d'électricité

Résultat de la grève : la garantie statutaire de l'emploi est confirmée



Photo DR

La centrale thermique d'Hornaing, propriété de la SNET.

Clarisse Delalandre

La grève du 4 juillet, à l'appel des fédérations CGT et FO, n'a pas empêché le plan de restructuration de la Société nationale d'électricité et de thermique (SNET), filiale du groupe allemand E.ON, mais a permis de préserver la garantie statutaire de l'emploi pour le personnel de la SNET et pour les agents au statut des industries électriques et gazières (IEG).

En effet, à l'issue de la grève, un accord a été signé, début juillet. Indépendamment du jugement d'ensemble qu'on peut porter sur cet accord (signé par les fédérations CGT et CGC, et pas par FO), il reste qu'il y est notamment écrit : « Les pouvoirs publics veilleront à l'application du présent protocole et à faciliter la mobilité entre les entreprises du secteur, conformément aux dis-

positions et garanties conférées aux agents par le statut des IEG et confirmées par les pratiques depuis 1946 qui s'applique à la SNET comme aux autres entreprises de la branche, y compris pour les salariés qui n'auraient pas trouvé de solutions de reclassement après le 31 décembre 2015 » (souligné par nous — NDLR).

Une chose est donc certaine : la référence au statut du personnel des IEG est préservée et la garantie statutaire de l'emploi est confirmée, non seulement à la SNET, mais également pour tout le personnel dans les IEG. Cela ne retire pas le projet de réorganisation de la SNET et la fermeture annoncée de centrales thermiques, mais le précédent que les employeurs voulaient introduire dans le statut pour remettre en cause la garantie statutaire de l'emploi dans les IEG n'a pas pu avoir lieu.

Repères

La SNET, une société privatisée issue des Charbonnages de France

● La Société nationale d'électricité et de thermique (SNET) est une société de production d'électricité, pour une grande part à partir de centrales thermiques à charbon, issue des Charbonnages de France.

● Elle a été transformée en société anonyme en 2001 et complètement privatisée en 2009, lors du rachat par E.ON, mais le personnel bénéficie toujours du statut national du personnel des industries électriques et gazières (IEG).

● Remettant en cause la rentabilité de cinq des sept unités de production d'électricité de la SNET, en septembre 2011, E.ON avait présenté, lors d'un comité central d'entreprise (CCE), son projet de fermeture pure et simple des centrales à charbon sur les sites de Emile-Huchet (Moselle), Hornaing (Nord), Lucy (Saône-et-Loire) et Gardanne (Bouches-du-Rhône).

● Ce projet était accompagné d'un plan social, menaçant 535 emplois sur les 850 d'E.ON en France. Depuis lors, les salariés et leurs organisations syndicales se battent contre

les menaces de fermeture des unités de production et contre le plan social

● En juin 2013, la justice juge le « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE), présenté par la SNET-E.ON, comme irrégulier et interdit la poursuite de toute procédure « inhérente ».

● La SNET-E.ON fait fi des décisions de la justice française et menace d'appliquer l'accord national interprofessionnel (ANI), du 11 janvier 2013 (accord Medef-CFDT-CGC-CFTC transposé en loi par le gouvernement), si toutes les organisations syndicales ne valident pas un accord reprenant la totalité des mesures du PSE, jugé pourtant irrégulier. Devant ce chantage, le bras de fer s'engage.

● L'intersyndicale FO-CGT fait voter des déclarations et des motions, lance une pétition dans le pays, qui recueille plus de 20 000 signatures en une semaine, interpelle les pouvoirs publics, notamment François Hollande, et appelle à l'arrêt de travail et aux rassemblements le 4 juillet.

Grèce

Obama demande la poursuite des "réformes structurelles"

En jeu : un plan de 15 000 licenciements dans la fonction publique.

"Je fais confiance au Premier ministre Samaras pour poursuivre ces réformes structurelles", a déclaré Obama, recevant, le 8 août, à Washington, celui qui apparaît aujourd'hui comme le chef de l'un des gouvernements les plus affaiblis et isolés que la Grèce ait connus depuis la fin de la sinistre dictature des colonels, en 1973. Ajoutant que les Etats-Unis veulent « faire en sorte que les Grecs voient une lumière au bout du tunnel », le président américain exprimait à sa façon l'inquiétude partagée par tous les « grands de ce monde » sur la viabilité du gouvernement Samaras, qui comprend le parti de droite Nouvelle Démocratie et le parti « socialiste » Pasok.

L'INQUIÉTUDE DE WASHINGTON

Avec la crise qui secoue le gouvernement Rajoy dans l'Etat espagnol et la crise du gouvernement italien, le gouvernement grec sera-t-il capable de « tenir » et de mettre en œuvre les plans toujours plus brutaux de la troïka ? Telle est l'inquiétude exprimée ce 8 août à Washington, alors que, au même moment, un nouveau record du taux de chômage est annoncé en Grèce.

Le 16 juillet dernier, les travailleurs ont à nouveau répondu massivement aux appels à la grève et à manifester lancés par les confédérations syndicales GSEE et Adedy contre le plan de réduction de quinze mille emplois dans la fonction publique exigé par la troïka. Ils y ont répondu, bien que nombre de militants aient été amenés à nouveau à contester les journées d'action sans lendemain des directions confédérales (majoritairement liées au Pasok).

D'autant que le gouvernement Samaras n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, de commencer à mettre en œuvre l'exigence des institutions européennes et du FMI, formulée depuis des mois, de se débarrasser de quinze mille fonctionnaires.

Or cette mesure concentre l'essentiel de ce qu'Obama, le FMI et la Commission européenne appellent les « réformes structurelles » exigées de la Grèce. Samaras et son gouvernement sont donc poussés en première ligne pour « y aller ».

L'APPEL DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE OLME

Dans l'Education nationale, un appel du syndicat des enseignants du secondaire OLME (1) dénonce « la complicité criminelle du gouvernement grec et de la troïka, avec la complicité du ministre, condamnant 2 500 enseignants (y compris le président d'OLME, Themis Kotsifakis) à être "suspendus" pendant huit mois avec 75 % de leur salaire, avant leur licenciement.

Dans le même temps, on prépare le transfert de 5 000 enseignants du secondaire vers le primaire et de 2 000 vers l'administration. Tout cela s'ajoute au non-renouvellement des contrats de 10 000 enseignants contractuels (primaire et secondaire) à partir de septembre (...), en conséquence de quoi 20 000 lycéens seront, à la rentrée, privés de place en lycée général comme professionnel. »

Dans de nombreuses localités, des assemblées se sont tenues, y compris en juillet, à l'appel des sections syndicales régionales, pour débattre des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour obtenir l'annulation de ce plan de licenciements des fonctionnaires. S'il dispose encore de solides relais dans les sommets du mouvement syndical, le gouvernement Samaras-Pasok sait aussi que, en juin, sa décision brutale de fermer la radio-télévision publique ERT avait mis le feu aux poudres, avant qu'il n'ait dû reculer.

D. F. ■

(1) L'appel d'OLME contre le licenciement des enseignants en Grèce a reçu le soutien de nombreuses organisations syndicales de l'enseignement, en Bulgarie, en Croatie, en Grande-Bretagne, en Ukraine, en Australie, en France (FNEC-FP-FO, SNES-FSU).



Manifestation des enseignants grecs du secondaire avec leur syndicat OLME, en juillet 2013.

Zimbabwe

Réforme agraire et "indigénisation" de l'économie au cœur des dernières élections

François Forge

Les résultats des élections du 31 juillet ont été dénoncés par le gouvernement américain et par ceux des anciennes puissances coloniales occidentales, alors qu'ils se sont félicités, par exemple, des dernières élections au Mali, pays occupé par des troupes étrangères...

Il semble bien que, pour les grandes puissances de ce monde, les élections — en particulier si elles se déroulent dans des pays naguère colonisés et qui ont arraché leur indépendance par une guerre révolutionnaire — sont jugées « démocratiques », répondant aux « critères de crédibilité », ou, au contraire, « fabriquées », « illégitimes », selon leurs résultats. Ainsi, les récentes élections qui ont eu lieu au Zimbabwe (qui fut une colonie britannique, sous le nom de Rhodésie — voir encadré) ont donné la majorité au président Robert Mugabe et à son parti, le ZANU-PF, qui est historiquement le parti du combat pour l'indépendance. Une majorité confortable (un peu plus de 60 % des suffrages), mais qui n'a rien d'un score de pays dominé par un parti unique, puisque l'opposition représentée par le Mouvement démocratique pour le changement (MDC), conduit par Morgan Tsvangirai, remporte près de 40 % des suffrages.

SANCTIONS ÉCONOMIQUES OCCIDENTALES DEPUIS DIX ANS

Les observateurs internationaux, de pays africains limitrophes regroupés dans la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (dont certains gouvernements ont manifesté une forte hostilité au régime de Robert Mugabe), n'ont pas constaté d'irrégularités à même de remettre en cause les résultats du scrutin ni de violence. Il est vrai que le gouvernement du Zimbabwe avait refusé la présence d'observateurs de l'Union européenne, qui s'acharne depuis plus de dix ans à étrangler l'économie du pays.

Les porte-parole des Etats occidentaux, à commencer par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, l'ancienne puissance colonisatrice, ont dénoncé la fraude et l'intimidation. C'est ainsi que John Kerry, secrétaire d'Etat du gouvernement Obama, a déclaré que « les Etats-Unis ne considéraient pas que les résultats annoncés constituaient une expression crédible de la volonté du peuple du Zimbabwe ». Le Parti socialiste d'Azanie (SOPA, Afrique du Sud), qui participe aux activités de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, n'a-t-il pas eu raison, face à ces déclarations, de rappeler : « Nous proclamons : bas les pattes devant le Zimbabwe ! Le Zimbabwe n'est plus une colonie. C'est le pays d'un peuple libre, il ne doit y avoir aucune intervention étrangère. »

"NOTRE TERRE, NOTRE SOUVERAINETÉ"

Sur quoi, en fait, se sont jouées les élections au Zimbabwe ? Dans les rassemblements du parti de Robert Mugabe, pendant la campagne électorale, les banderoles proclamaient : « Notre terre, notre souveraineté. » Avant l'indépendance, l'essentiel des terres cultivables du Zimbabwe



appartenaient à des propriétaires blancs. Cette situation s'est largement perpétuée après que l'indépendance politique a été obtenue. Tant que ce fut le cas, les « manquements à la démocratie » attribués à Mugabe et à son parti ne dérangeaient personne. A partir du moment où une véritable réforme agraire a été entreprise et où ceux qui détenaient la terre comme héritage du pillage colonial ont été expropriés, tout a changé. Le régime de Mugabe est devenu l'objet d'attaques de plus en plus violentes, de menaces d'intervention armée et de sanctions économiques visant à asphyxier le pays. Ces dernières mesures ont été mises en place, en particulier, à partir des années 2000. En même temps, une vaste campagne assurait que les résultats de la réforme agraire étaient désastreux. Il n'est pas sans intérêt à ce sujet de noter qu'un journaliste indépendant sud-africain, Dali Tambo (fils de l'un des principaux leaders historiques de l'ANC, Oliver Tambo), qui s'est rendu au Zimbabwe, constate au contraire que la réforme a permis, en une dizaine d'années, un développement de la production et une diversification de l'agriculture et que la paysannerie noire est profondément attachée à ce qu'elle considère comme une conquête majeure.

Il n'est nul besoin de s'identifier au régime de Robert Mugabe et de son parti, ni à leurs positions politiques, pour constater que cette question a été au cœur des récentes élections.

LES CAPITAUX ÉTRANGERS LIMITÉS À 49 % DANS CHAQUE ENTREPRISE

L'autre question majeure est celle de la politique dite « d'indigénisation ». Cette politique, menée depuis 2007, vise les entreprises appartenant à des étrangers et qui valent au moins cinq cent mille dollars, en particulier les mines, qui doivent céder une partie de leur capital afin qu'aucune entreprise étrangère ne dispose de plus de 49 % du capital, 51 % étant en tout état de cause entre les mains de l'Etat (par le biais d'un fonds souverain) ou de propriétaires zimbabwéens. C'est cette règle du 51/49 qui a déchaîné de nouvelles et virulentes attaques contre le Zimbabwe. C'est cette politique que Mugabe s'est engagé à poursuivre et à approfondir. C'est cette même politique qui a été

dénoncée par le chef de l'opposition comme décourageant les investissements.

On comprend « l'émotion démocratique » manifestée par les porte-parole des grandes puissances impérialistes. On comprend aussi qu'en Afrique du Sud, ces élections au Zimbabwe soient au premier plan des préoccupations politiques les plus immédiates. Le président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, s'est senti obligé de prendre ses distances à l'égard de l'un de ses conseillers qui avait attaqué le président Mugabe. Il demeure que la question de la terre — qui, en Afrique du Sud, est toujours détenue par les propriétaires blancs qui l'avaient accaparée au temps de l'apartheid — est une question brûlante. ■



REPÈRES

- Le Zimbabwe est entouré par l'Afrique du Sud et le Botswana à l'ouest, le Mozambique à l'est et la Zambie au nord.
- Population : 12 millions d'habitants.
- Le Zimbabwe devient une colonie britannique à partir de la fin du XIX^e siècle, sous le nom de Rhodésie, en hommage au colonialiste britannique Cecil Rhodes.
- En 1965, les colons blancs proclament « l'indépendance » de la Rhodésie pour protéger leur domination. La lutte pour l'émancipation aboutira à la chute de ce régime. Le Zimbabwe est constitué en Etat indépendant en 1980.
- En 2000, commencent les premières expropriations des propriétaires ruraux blancs.

1953-2013 : soixante ans d'armistice en Corée

(Première partie)

Sam Hayache

Le 27 juillet 2013 a marqué le 60^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la guerre de Corée (1950-1953 : 3 millions de morts recensés et des dizaines de milliers de « disparus »), mais seulement à titre provisoire, car officiellement l'état de guerre n'a jamais cessé. Le surnom de « Pays du matin calme » constitue un paradoxe dans un pays divisé où les menaces de guerre sont quasi permanentes depuis soixante ans. La zone démilitarisée (DMZ, selon l'acronyme anglais) qui sépare les deux Corées n'est-elle pas l'un des endroits les plus militarisés du monde, où des centaines de milliers de soldats se font face, avec près de 30 000 soldats américains stationnés en permanence en Corée du Sud ?

Pour la presse internationale, la République populaire démocratique de Corée est présentée comme un « royaume ermite », où tout serait figé sous une « dynastie héréditaire », tandis que la République de Corée, au Sud, dirigée par la fille d'un dictateur assassiné, serait le berceau d'un « miracle économique » que la crise mondiale aurait épargné.

La volonté de l'impérialisme américain de « retourner en Asie pour y rester », en exerçant une pression militaire d'encerclement contre la Chine à partir de la zone pacifique, la crise mondiale du système capitaliste et la crise de la bureaucratie nord-coréenne remettent en cause plus que jamais l'équilibre instable de la situation existant depuis 1953. Les deux articles qui suivent visent à examiner quelques aspects de cette situation.

LA CORÉE DU NORD ET L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE

Loin d'être un « royaume ermite », la Corée du Nord est intégrée au marché mondial — même si le discours officiel prétend que le pays se suffirait à lui-même si, depuis la famine des années 1990 (surnommées « la dure marche »), les bureaucrates nord-coréens gardent le secret sur les données économiques.

En août 1946, près d'un million d'hectares ont été distribués aux paysans nord-coréens et plus de mille entreprises (90 % de l'économie), appartenant à des Japonais ou des propriétaires ayant « collaboré » avec les Japonais, ont été nationalisées. La guerre de Corée a détruit le pays. En Corée du Nord, les infrastructures ont été reconstruites en quelques années, dans le cadre d'une planification gérée au profit d'une caste bureaucratique sur le modèle de l'URSS, en interdisant aux masses toute action indépendante. Pendant plusieurs décennies, les produits nord-coréens étaient exportés vers l'URSS et les pays de l'est de l'Europe et, jusqu'en 1975, le niveau de vie en Corée du Nord était supérieur à celui de la Corée du Sud comparable à celui du Bangladesh d'aujourd'hui.



VINGT ANS APRÈS "LA DURE MARCHÉ"

La gestion bureaucratique de l'économie, combinée au démantèlement de l'URSS, a de nouveau détruit l'économie du pays — nouvelle preuve qu'il ne peut y avoir de « socialisme dans un seul demi-pays » : plus de débouchés, plus d'approvisionnement énergétique à prix réduit, plus d'engrais chimiques pour l'agriculture. La famine a ravagé le pays. Vingt ans après « la dure marche », le pays reste déstabilisé, alternant les périodes de tentative d'ouverture économique en faisant appel à des capitaux étrangers et en créant plusieurs zones économiques spéciales pour attirer les investisseurs, avec des périodes de tension extrême et l'utilisation d'un langage belliciste dans le but de mobiliser la population contre les menaces d'une invasion militaire.

C'est dans ce contexte d'alternance de tension militaire et d'ouverture économique que l'on doit apprécier les récentes initiatives du gouvernement nord-coréen pour rouvrir le complexe industriel intercoréen de Kaesong. Situé en Corée du Nord, tout près de la frontière avec le Sud, Kaesong a été créé en 2003, par une décision conjointe des deux États coréens. Qualifié par les Sud-Coréens de « ticket restaurant » de la Corée du Nord, le complexe a été fermé unilatéralement par le gouvernement nord-coréen en avril 2013, dans le cadre de mesures de rétorsion pour protester contre des manœuvres militaires conjointes États-Unis-Corée du Sud. Au moment de sa fermeture, le complexe comptait cent vingt-trois PME sud-coréennes et employait plus de 54 000 Nord-Coréens et plus de 800 Sud-Coréens. Des centaines de camions acheminaient chaque jour les matières premières du Sud vers le Nord et rapportaient au retour les pro-

duits manufacturés. Au Sud, 15 000 emplois étaient reliés à Kaesong.

A Kaesong, les PME sud-coréennes disposaient d'une main-d'œuvre bon marché, qualifiée et surtout inorganisée. Il n'y avait pas de syndicat, et c'est l'État nord-coréen qui percevait les salaires et en restituait une partie aux intéressés, en complément de distributions de produits alimentaires. En 2012, les salaires étaient de 160 dollars par mois, soit un cinquième des salaires sud-coréens, et d'un niveau inférieur au salaire officiel chinois.

ENCORE PLUS DE GARANTIES POUR LES CAPITAUX

Malgré les tensions militaires récurrentes, les profits annuels générés par l'exploitation des travailleurs nord-coréens se chiffraient en millions de dollars, en augmentation de 15 % en 2012 par rapport à 2011. La Corée du Sud a officiellement demandé que les marchandises produites à Kaesong bénéficient sur le marché américain des droits de douane préférentiels, en application de l'accord de libre-échange États-Unis-Corée du Sud. Le complexe industriel de Kaesong, qui n'avait jamais cessé de fonctionner, a été fermé le 5 avril dernier.

Les manœuvres militaires étant provisoirement terminées, les autorités nord-coréennes se sont empressées de faire des offres de réouverture du complexe auprès des Sud-Coréens, mais si les 123 PME menacées de faillite ont répondu positivement, en revanche, les autorités sud-coréennes mettent désormais des conditions : elles veulent encore plus d'ouverture et de garanties pour leurs capitaux.

Au 1^{er} août 2013, les négociations pour la réouverture du complexe industriel sont dans l'impasse.

Japon

Quelles conséquences des négociations sur un traité de libre-échange transpacifique ?

Jean-Pierre Fitoussi

Le dimanche 21 juillet ont eu lieu au Japon des élections sénatoriales partielles qui ont renforcé la position parlementaire de l'actuel gouvernement de Shinzo Abe.

Ce dernier, dirigeant du Parti libéral-démocrate — qui s'est toujours situé à la droite de l'échiquier politique japonais — est arrivé au pouvoir en décembre 2012, à la suite de la défaite du parti dit de « centre gauche », le Parti démocrate, qui détenait alors la majorité, mais dont la désastreuse gestion avait provoqué la colère de l'électorat.

Du 15 au 24 juillet, le Japon a participé pour la première fois aux négociations sur l'accord de libre-échange transpacifique (TPP), à Kuala Lumpur (Malaisie). De quoi s'agit-il ? Depuis trois ans, les États-Unis négocient un traité visant à abolir les barrières tarifaires des États concernés d'ici à 2015, c'est-à-dire à ouvrir la porte aux multinationales américaines. La Chine, à ce jour, n'en fait pas partie.

Déjà, en 2010 et 2011, les gouvernements Kan et Noda, contre l'avis de leur parti, le Parti démocrate (centre gauche), avaient tenté d'impliquer le Japon dans les négociations du TPP. Mais ils avaient dû y renoncer en raison, notamment, de l'opposition des agriculteurs qui avaient manifesté par milliers à Tokyo (photo).

L'ENTRÉE DU JAPON DANS LE TPP SOUS CONDITIONS

C'est pourquoi, compte tenu du fait que les agriculteurs constituent une partie importante de la base électorale du Parti libéral-démocrate (PLD, droite), celui-ci, conduit par Shinzo Abe, lorsqu'il avait remporté les élections législatives du 16 décembre 2012, avait présenté un programme fixant des conditions à l'entrée du Japon dans le TPP. Cependant, une fois obtenu l'accord d'Obama en février dernier à Washington, le Premier ministre, Shinzo Abe, a imposé au PLD la participation sans condition du Japon aux cycles de négociations du TPP, avec le soutien de son partenaire dans la coalition gouvernementale, le Nouveau Komeito. (Les électeurs français savent ce qu'il en est d'un président qui, comme candidat, a promis de fixer des conditions pour signer un traité !)

Concernant en particulier l'agriculture, le professeur Yorizumi Watanabe,

ancien négociateur au ministère des Affaires étrangères, a expliqué au journal *Japan Times* : « Les agriculteurs argumentent que le maintien du niveau actuel de rendement est vital pour assurer à la nation une production de nourriture qui serait nécessaire en cas d'urgence (...). Ouvrir le riz et d'autres secteurs aux importations étrangères dévasterait l'économie rurale et les communautés agricoles (...). » « Selon le ministère de l'Agriculture, l'âge moyen des agriculteurs japonais est de 65,9 ans en 2011. La plupart d'entre eux n'ont pas de successeurs. Et l'industrie agricole ne pèse que 1 % cette année » (*Japan Times*, 16 mars 2013).

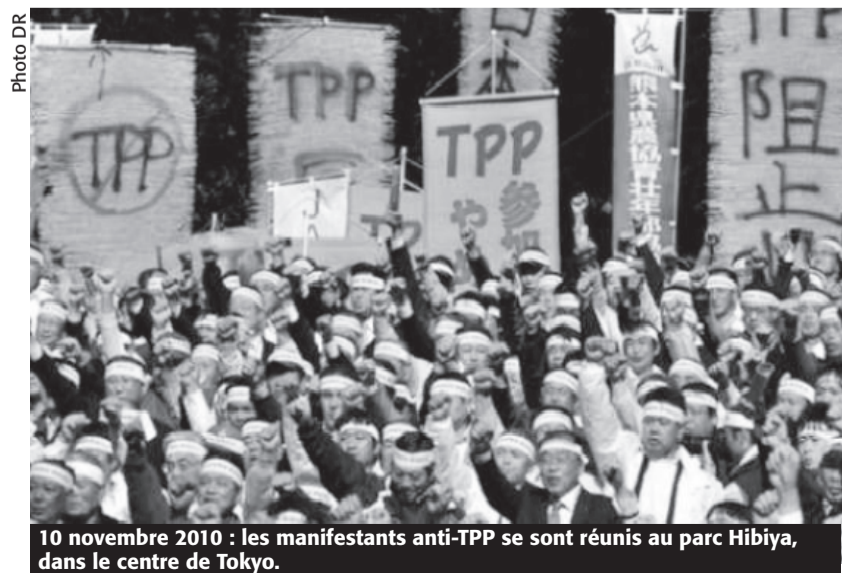
UN "RÈGLEMENT BIOLOGIQUE"

Le ministre suggère donc que le problème de l'emploi de la population agricole va se régler biologiquement ! A la veille du 18^e round, Shinzo Abe a donné le contenu de ce qui va se discuter : « D'abord, nous allons ouvrir le Japon et ses marchés, faire tomber les barrières à l'investissement et au commerce dès que possible. Nous allons doubler les investissements directs des compagnies étrangères au Japon. Nous devrions aussi vendre au marché mondial nos produits agricoles, qui n'ont jamais été comptés comme un bien d'export. (...) La deuxième politique majeure implique, à travers la dérégulation, la création de « zones nationales spéciales et stratégiques », qui sont un premier pas vers une réforme structurelle » (*Huffington Post*, 3 juillet 2013).

Face à une attaque d'une telle brutalité, rien n'est réglé, car l'opposition de la majorité de la population se réfracte dans les organisations ouvrières et au-delà. Parmi les organisations syndicales, la confédération Zenroren, réputée proche du Parti communiste japonais (PCJ), a protesté.

La fédération nationale des travailleurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche Zenkoku-Nodoranko, affiliée à la principale confédération syndicale Rengo, a publié sur son site une protestation. Rengo, comme centrale syndicale majoritaire et liée au Parti démocrate, a rappelé l'exigence de conditions préalables à la participation du Japon.

Le Parti social-démocrate et le Parti communiste japonais ont protesté. Le secrétaire général du Parti démocrate a pour sa part demandé à Shinzo Abe que le Japon se retire de la négociation.



10 novembre 2010 : les manifestants anti-TPP se sont réunis au parc Hibiya, dans le centre de Tokyo.

Chaque semaine, lisez

INFORMATIONS OUVRIÈRES

Il y a 50 ans, le 28 août 1963

La grande marche des Noirs sur Washington

Nous ne savons pas aujourd'hui si les principaux médias – à commencer par ceux des Etats-Unis – reviendront, à l'occasion de sa date anniversaire, sur cet événement majeur.

Une chose est sûre, en revanche : s'ils le font, on n'entendra surtout, pour ne pas dire exclusivement, parler que du très célèbre

discours du pasteur Martin Luther King. Ce qui s'est passé ce jour-là ne peut pourtant se résumer à ce seul « *I had a dream* », ne serait-ce d'ailleurs que parce qu'un autre discours était prévu lors du rassemblement ; censuré, il ne put être prononcé. François Forge raconte.

Par François Forge

Dès les premières heures du matin, le 28 août 1963 à Washington s'annonçait comme une superbe journée d'été. Pourtant, la capitale fédérale américaine ne présentait pas le visage d'une grande ville dont la période estivale aurait ralenti le rythme. Au contraire, elle semblait être en état de siège. Des milliers de policiers quadrillaient le centre de la ville. Non loin de la ville stationnaient 15 000 soldats.

Pourquoi ? Parce que ce 28 août était la date de la Marche nationale contre les discriminations et pour l'emploi dont Martin Luther King et Philip Randolph avaient été les principaux initiateurs.

Martin Luther King avait été l'un des responsables du profond mouvement des Noirs américains dans le sud du pays, contre la ségrégation et la violence raciste, d'abord exprimé dans le boycott des transports publics de Montgomery (Alabama) en 1955.

A la tête de l'organisation qu'il avait créée (la Southern Christian Leadership Conference – SCLC), il prônait les méthodes de la « résistance passive », s'inspirant de celle de Gandhi en Inde.

La figure de A. Philip Randolph était fort différente, il avait été l'un des pionniers de la syndicalisation des travailleurs noirs. En 1925, il avait constitué la Brotherhood of Sleeping Car Porters (la Fraternité des porteurs de wagons-lits), métier alors exclusivement réservé aux Noirs qui n'avaient pas d'organisation syndicale. Ce fut au terme d'une bataille contre la direction de la compagnie Pullman que le nouveau syndicat arracha sa reconnaissance légale. En 1941, il avait menacé le président Roosevelt d'une marche des travailleurs noirs sur Washington pour arracher la fin des discriminations à l'encontre des Noirs dans l'industrie d'armement. A. Philip Randolph était vice-président de l'AFL-CIO (1). Avant, il relança l'idée d'une marche nationale en relation avec ce qui avait été désigné comme la « campagne des droits civiques », qui enflammait tous les Etats-Unis, du « Vieux Sud » aux centres industriels comme les villes de Detroit et Cleveland.

Le 28 août 1963, débarquaient de vingt et un trains spéciaux, de centaines d'autobus, le plus grand nombre de Noirs rassemblés et organisés à se retrouver dans la capitale. L'affluence dépassa les prévisions des organisateurs et, en un flot irrésistible, deux cent cinquante mille manifestants au moins déferlèrent dans les rues de Washington. « Maintenant », c'était le mot clé : « *Les mêmes écoles pour tous, maintenant !* » « *Plus de discrimination, maintenant !* »

On évalue à plus de 80 % les participants noirs de cette immense manifestation. Cela signifie qu'il y avait aussi plusieurs dizaines de milliers de citoyens américains blancs, et parmi eux un grand nombre d'ouvriers syndiqués, qui, malgré le refus de la direction confédérale de l'AFL-CIO d'appeler à la marche, répondaient à l'appel de plusieurs organisa-



Dans l'immense rassemblement, de nombreux travailleurs blancs ayant répondu à l'appel de leurs syndicats.

tions syndicales qui y étaient affiliées. Ce fut notamment le cas des ouvriers de l'automobile dont le syndicat, l'UAW, avait appelé à la marche.

Tranquille, sûre de son bon droit, la foule marcha jusqu'au Mémorial où se trouve la statue du président Lincoln et se rassembla pour entendre les orateurs. Il n'y eut, émanant de la manifestation, pas le moindre acte de violence.

Il n'y eut — ce qui était moins prévisible, car dans tous les Etats-Unis, la police avait réagi avec la plus extrême brutalité aux manifestations pacifiques des Noirs — aucune provocation des forces de police. La marche était légalement autorisée. Le président Kennedy avait d'abord cherché à convaincre des dirigeants noirs d'y renoncer. N'ayant pu y parvenir (« *De toute façon, les Noirs sont déjà dans la rue* », lui avait répondu Randolph), il l'avait accepté en demandant aux responsables d'en faire une manifestation d'appui à la loi qu'il préparait sur les « *libertés civiques* » et qui était loin de répondre aux attentes de la masse des Noirs américains. D'où le décalage entre le mot d'ordre de « *Liberté maintenant* » qui soude les centaines de milliers de manifestants et les discours, qui se situent plus sur le terrain de la conquête progressive des droits.

D'emblée, la marche sur Washington avait reçu l'appui de toutes les grandes organisations noires, à commencer par la plus ancienne, et traditionnellement la plus modérée, la NAACP, fondée en 1909, mais aussi le CORE (Congress of Racial Equality), constitué en 1942, et le SNIC (Comité étudiant de coordination non violente) formé en 1960 lors de la campagne des « sit-in » (2). Le SNIC prônait la mobilisation de masse et avait choisi la « non-violence » comme tactique, non comme un principe universel. Il était le plus radical des mouvements surgis du puissant mouvement de révolte de la population noire.

« *Une marche passée dans l'histoire* », écrivait-on au lendemain de la manifestation. A juste

titre. Car le 28 août est un jalon essentiel dans la lutte des Noirs américains pour leur pleine émancipation — et donc un moment clé dans l'histoire de la lutte des classes aux Etats-Unis. Et ce à double titre. D'abord parce que ce rassemblement massif, au niveau national, est le premier résultat de la mobilisation de la population noire à une échelle qui n'avait pas été atteinte depuis la guerre civile (1861-1865) ayant abouti à l'abolition de l'esclavage. Mais aussi parce qu'il annonce de nouveaux combats fondés sur une conscience plus précise des obstacles à surmonter.

Des discours prononcés à Washington ce jour-là, l'un est passé dans l'histoire : c'est celui de Martin Luther King. « *I had a dream* » (« J'ai fait un rêve »). Magnifique exemple d'art oratoire, mais, surtout, expression de profondes aspirations démocratiques. Mais comment réaliser ce rêve d'une société sans racisme ? Le discours n'avait pas abordé cette question, et l'on comprend pourquoi une militante noire devait dire : « *Nous avons besoin de leaders, pas de rêveurs.* »

Le rêve, on le sait, se fracassa définitivement le 4 avril 1968 quand un tueur assassinait Martin Luther King, coupable d'être un Noir, un combattant pour les droits des Noirs amé-

ricains, mais aussi d'avoir dénoncé la guerre au Vietnam.

Le combat des Noirs pour leur émancipation va se poursuivre en prenant d'autres formes. Ce seront dans les mois qui suivent les tentatives de formation d'un parti noir indépendant, le Freedom Party. Malcom X appellera à l'organisation pour arracher la « *liberté maintenant* » par « *tous les moyens à notre disposition* ». Ce sera l'heure des Black Panthers que rejoindront les étudiants du SNIC.

La répression d'Etat se déchaînera, utilisant moyens légaux et extra-légaux, multipliant les assassinats et les arrestations. Rien n'arrêtera pourtant le combat qui se poursuit encore aujourd'hui.

Un autre discours a marqué la manifestation de 1963, celui que n'a pu prononcer dans son intégralité le représentant des étudiants, John Lewis. Les organisateurs, au nom de l'accord passé avec la Maison-Blanche, le censurèrent. Il a pu dire : « *Pour la première fois depuis cent ans, cette nation prend conscience du fait que sa ségrégation est un mal qu'il faut liquider sous toutes ses formes.* » Il ne put dire le reste, qui exprimait pourtant le contenu que voulaient donner à cette journée les centaines de milliers de manifestants.

Nous publions (*voir encadré*) des extraits des passages censurés, publiés en totalité dans le journal du Socialist Workers Party (alors l'organisation trotskyste aux Etats-Unis), *The Militant*, le 9 septembre 1963.

Certains affirment qu'on est dans une nouvelle époque. Pourtant, en 1955, un garçon noir de 14 ans, Emmett Till, s'exclamait au passage d'une femme blanche. On retrouva quelques jours plus tard son cadavre atrocement mutilé. Aujourd'hui, en 2013, un adolescent noir, âgé de 17 ans, Trayvon Martin, est abattu sans motif par un vigile. Il n'était pas armé, mais, étant jeune et noir, aurait pu avoir « de mauvaises intentions ». Le meurtrier a été acquitté. En ce soixantième anniversaire, rappeler ce que fut la marche du 23 août 1963 n'est pas un acte commémoratif. C'est un appel à l'action. Le discours de John Lewis reste d'une brûlante actualité. ■

(1) L'AFL-CIO est née en 1955 de la fusion de la vieille American Federation of Labor, fondée sur le syndicalisme de métier, et du Congress of Industrial Organizations, né dans les grandes grèves de 1934-1935.

(2) Sit-in : occupation par les Noirs de lieux comme les cafés jusqu'alors réservés aux Blancs.

Extrait du discours que le leader du SNIC (étudiants) devait prononcer lors de la marche sur Washington

« **L**a révolution est proche, et il nous faut nous libérer des chaînes de l'esclavage politique et économique. Nous ne pouvons pas être patients, nous ne voulons pas être libres petit à petit. Nous voulons la liberté maintenant. Nous ne pouvons pas dépendre de partis politiques, car démocrates et républicains ont trahi les principes fondamentaux de la Déclaration d'indépendance. Nous reconnaissons tous le fait que si un changement radical doit s'opérer dans notre société sur le plan social, politique et économique, c'est le peuple, ce sont les masses qui le feront aboutir (...). Nous ne

serons jamais en paix dans nos têtes ni dans nos cœurs tant que la justice et la liberté n'existeront pas pour tous.

M. Kennedy fait ce qu'il peut pour que la révolution ne se passe pas dans la rue, mais devant les tribunaux. Ecoutez, vous, M. Kennedy. Ecoutez, vous, les membres du Congrès. Ecoutez, vous, mes concitoyens, les masses noires sont en marche pour réclamer des emplois, pour réclamer la liberté, et nous devons dire aux politiciens qu'il n'y aura pas de répit. Nous ne nous arrêterons pas. »

The Militant,
le 9 septembre 1963 ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.
 Cela sous leur propre responsabilité.
 L'hebdomadaire est édité par l'association
 (loi 1901) Informations ouvrières.
 Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.
 • **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
 • **Imprimerie** : Rotinfed 2000, Paris.
 • **Tirage** : 20 000 exemplaires.
 • **Commission paritaire** : 0909 C85 410.
 • **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.
 Tél. : 01 48 01 89 23.
 Fax : 01 48 01 89 29.
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements** :
 Maïté Dayan.
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;
 01 48 01 88 41.
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
 • **Dépôt légal** : à publication.

L'HUMEUR

de Michel Sérac

Vieilles tromperies

.....
 Chaque année, en août, on ressort des tiroirs le vieux mensonge de Truman. Car, chaque année, en août, resurgit l'horrible crime de guerre : Hiroshima-Nagasaki, au moins 200 000 victimes. Truman est ce méprisable président des Etats-Unis qui ordonna froidement le bombardement atomique, *non nécessaire militairement*. Soixante-huit ans après, les chroniqueurs restent docilement discrets ; rappelons donc la liste des généraux américains qui confirmèrent ce crime : Eisenhower, MacArthur, Leahy, Spaatz (commandant pour le Pacifique), Clarke (renseignement), King, Nimitz (commandant en chef de la marine du Pacifique). « *Le Japon était déjà battu et le bombardement était totalement inutile* » (Eisenhower). Les vrais historiens s'accordent sur les motifs de Truman : occuper, seul, le Japon, avant l'arrivée de l'URSS, commencer la guerre froide. Il trompa l'opinion par un grossier mensonge : un débarquement — imaginaire — au Japon aurait coûté la vie à 500 000 Américains... La guerre d'Irak — 39 900 combattants et au moins 250 000 civils tués, 2,5 millions de réfugiés — eut comme prétexte *les tonnes d'armes chimiques* détenues par Saddam Hussein. Mensonge fabriqué de toutes pièces par la CIA et Bush : « *Il n'en possédait pas un gramme* » (général Colin Powell, 13 mars 2013). La méthode Truman-Bush s'applique désormais à la préparation de l'agression de la Syrie. Pour n'être pas bernés par leurs gouvernements menteurs, les travailleurs — premières victimes de toutes les guerres — doivent disposer de leurs propres informations, de leur propre journal. Celui que vous lisez.

Les grandes puissances, le Moyen-Orient et le Maghreb

Lucien Gauthier

En ce milieu du mois d'août, les violences, mais aussi les « négociations », se multiplient tant au Moyen-Orient qu'au Maghreb. Plus de deux ans après la chute de Mubarak et de Ben Ali, la situation dans ces deux régions, loin d'être « stabilisée », comme le souhaiterait l'impérialisme américain, voit les contradictions s'approfondir.

EN ÉGYPTE

La mobilisation par millions et millions des travailleurs, de la jeunesse, de la population a abouti à la chute du président Morsi. De nombreuses forces politiques de l'opposition égyptienne ont soigneusement évité de dire que le régime en Egypte n'était pas constitué par les seuls Frères musulmans, mais par une alliance de ceux-ci avec l'armée. Devant les développements révolutionnaires, l'état-major, en liaison avec l'administration américaine, a évincé Morsi afin de préserver le régime. Depuis des décennies, c'est l'état-major qui dirige le pays et qui en constitue la principale force politique, économique et juridique. Dans cette situation, une partie de la population qui ne veut pas d'un retour au régime militaire se mobilise et exige le retour du président Morsi. Face aux risques d'explosion, l'administration américaine pèse de tout son poids pour que les Frères musulmans soient réintégrés dans l'espace politique égyptien, en vue d'aboutir à la constitution d'un gouvernement d'union nationale en Egypte. Ce pays est en effet un des piliers de la région du Moyen-Orient. Une explosion de ce pays risquerait d'entraîner une explosion générale au Moyen-Orient, déjà marqué par la marche à la dislocation.

EN IRAK ET EN SYRIE

« L'Etat islamique en Irak », c'est-à-dire la branche irakienne d'al-Qaïda,

a revendiqué la vague d'attentats qui a fait des dizaines de morts lors de la fête de l'Aïd marquant la fin du ramadan. Le quotidien *Le Monde* (13 août) souligne que la branche irakienne d'al-Qaïda a maintenant étendu son influence en Syrie. Le quotidien note que cette organisation « impose ses méthodes : décapitation d'alaouites, violences anti-chrétiens et même attaque de sujets sunnites jugés trop tièdes. Ce fut le cas à Rakka, où l'Etat islamique en Irak a fini par évincer à coup d'enlèvements et d'assassinats les autres forces rebelles. »

NÉGOCIATION ENTRE L'ÉTAT D'ISRAËL ET L'AUTORITÉ PALESTINIENNE

Face à l'ensemble de ces développements, l'administration américaine a pesé de tout son poids pour contraindre les dirigeants de l'Etat d'Israël à rouvrir les négociations avec « l'autorité palestinienne ». Cela n'est pas sans provoquer de profondes contradictions au sein du gouvernement de l'Etat d'Israël, dont certains secteurs poussent au contraire à l'affrontement avec les Palestiniens. Du côté des Palestiniens, la participation de dirigeants de l'Autorité palestinienne à ces pseudo-négociations ne rencontre pas l'assentiment de la masse des Palestiniens, qui savent bien par expérience que rien de positif ne sortira pour le peuple palestinien de ces « négociations ».

EN TUNISIE

L'assassinat de Brahmi, après celle de Choukri Belaïd, tous deux dirigeants du Front populaire, a provoqué une nouvelle vague de manifestations. La presse internationale présente ces développements en Tunisie comme une opposition entre le gouvernement islamiste et une opposition laïque. Certains groupes en Tunisie font de même. De nombreux articles veulent établir un parallèle avec la situation en Egypte. Mais la réalité est différente. La mobilisation révolu-

tionnaire en Tunisie, encadrée et structurée par la centrale syndicale UGTT, avait non seulement abouti à chasser Ben Ali, mais aussi à liquider des pans entiers du régime de Ben Ali, à la différence de ce qui s'est passé en Egypte, où l'armée est restée au pouvoir et a préservé le régime. C'est ainsi que la mobilisation du peuple de Tunisie a conduit à la convocation d'une Assemblée constituante. Mais la conjugaison de l'action de nombreux partis, appuyés par les grandes puissances, a dénaturé ces élections, interdisant de facto que soit élue une véritable Constituante, au profit d'une élection législative qui a débouché sur un gouvernement rassemblant le parti islamique Ennahda, mais aussi deux partis laïques, l'un de droite, le Congrès pour la République, et l'autre de gauche, Ettakatol. Le résultat de cet accord : le président de la République désigné, Marzouki, est le chef du parti du Congrès de la République, le Premier ministre est issu d'Ennahda et le président de l'Assemblée constituante est un responsable d'Ettakatol. Pourquoi masquer cette réalité ? Parce que, précisément, cet accord de coalition nationale a permis non seulement de préserver les grandes orientations du gouvernement Ben Ali, mais de les accentuer. Ce gouvernement de coalition non seulement n'a pas remis en cause l'accord d'association avec l'Union européenne, mais a franchi un pas supplémentaire en signant un partenariat privilégié avec elle. Ce gouvernement a accepté toutes les conditions mises en avant par le FMI et l'administration américaine. Or, précisément, ces accords sont à la base de la destruction de l'économie tunisienne qui avait provoqué le processus révolutionnaire, il y a deux ans et demi, sur le mot d'ordre « *du pain de l'eau, pas Ben Ali* ». Devant les développements des mobilisations en Tunisie, les grandes puissances et certains de leurs relais en Tunisie cherchent à jeter les bases



Photo AFP

d'un gouvernement de coalition plus large, intégrant d'autres forces politiques aujourd'hui dans l'opposition. C'est ainsi que le président de la Constituante a annoncé le gel de ses travaux comme un geste en direction de l'opposition et a demandé à l'UGTT d'assumer « son rôle historique en parrainant des pourparlers » entre le gouvernement et l'opposition. Selon l'AFP, « après plus de quatre heures de négociations le 12 avril, le chef du parti islamique Ennahda, Ghannouchi, et celui du puissant syndicat UGTT, Abassi, n'ont annoncé aucune avancée laissant présager une sortie de la crise provoquée par l'assassinat du député Brahmi (...). L'UGTT s'est retrouvée à contrecœur dans le rôle de médiateur entre Ennahda et l'opposition. » Une seule question est soigneusement masquée par les médias internationaux, c'est celle de la souveraineté du peuple tunisien, qui ne peut être garantie que par la rupture des liens de subordination à l'impérialisme. Cette question est valable en Tunisie, mais aussi en Egypte, comme ailleurs. ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (9,50 euros pour les plis clos)
 (datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros "découverte" : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, ave., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

ET TOUJOURS...

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements chaque fin de mois de 5,80 euros présentés par *Informations ouvrières*. Je pourrai suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.

Date :
 Signature (obligatoire) :



IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543

● Éléments d'histoire de l'Afrique (VI) ●

L'Afrique sous domination coloniale

(deuxième partie)

Dans le précédent volet de cette série, nous avons vu dans quelles conditions la conquête coloniale de l'Afrique a eu lieu. Dans le présent volet, nous allons voir sous quelles formes la domination coloniale s'est exercée.

Repères

● **1904** : pour les priver de leurs terres, génocide des Hereros, en Namibie, par l'Allemagne, avec camps de concentration et utilisation de prisonniers comme cobayes.

● **1914** : Première Guerre mondiale. La défaite de l'Allemagne lui fera perdre toutes ses colonies (Cameroun, Togo, Namibie, Tanganyika, Rwanda, Burundi) au profit des Alliés.

● **Vers 1920** : pour donner une forme légale à la violence, la punition du fouet sur ordre de l'employeur est remplacée par une condamnation judiciaire du travailleur à la peine du fouet.

● **Vers 1920** : l'impôt *per capita* remplace l'impôt sur les « cases », qui était très contesté.



Fèves de cacao.

Eclairage

La justification du colonialisme par certains intellectuels européens

« La régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours, chez nous, un noble déclassé, sa lourde main est bien mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile. Plutôt que de travailler, il choisit de se battre, c'est-à-dire qu'il revient à son premier état. *Regere imperio populos*, voilà notre vocation. Versez cette dévorante activité sur des pays qui, comme la Chine, appellent la conquête étrangère. Des aventuriers qui troublent la société européenne, faites un *ver sacrum*, un essaim comme ceux des Francs, des Lombards, des Normands, chacun sera dans son rôle. La nature a fait une race d'ouvriers, c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment d'honneur ; gouvernez-la avec justice, en prélevant d'elle, pour le bienfait d'un tel gouvernement, un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite ; une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre ; soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans l'ordre ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. Réduisez cette noble race à travailler dans l'ergastule comme des nègres et des Chinois, elle se révolte. Tout révolté est, chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, un être fait pour la vie héroïque, et que vous appliquez à une besogne contraire à sa race, mauvais ouvrier, trop bon soldat. Or la vie qui révolte nos travailleurs rendrait heureux un Chinois, un fellah, êtres qui ne sont nullement militaires. Que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien » (1).

(1) Ernest Renan, *La Réforme intellectuelle et morale* ; cité par Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, éditions Présence africaine, p. 7.

Par S. K. Koza

La bourgeoisie aime camoufler son système d'exploitation et ses forfaits sous les apparences de grands idéaux. Des tonnes d'articles, d'essais, de livres ont donc été écrites pour expliquer que la colonisation est un devoir des Européens pour l'élévation (1) des races « inférieures ».

Pourtant, au moment où les navigateurs européens ont commencé à visiter les côtes africaines, les sociétés africaines, bien organisées (*Informations ouvrières*, n° 263) et très peuplées (2), n'avaient rien à envier aux sociétés sur les autres continents à la même époque. « *Qui plus est, à la suite de l'abolition de ce trafic honteux et inhumain qu'était la traite des esclaves, les Africains avaient été capables de s'adapter à un système économique fondé sur l'exportation de produits agricoles : huile de palme au Nigeria, arachides au Sénégal et en Gambie avant 1880 ; en Gold Coast (actuel Ghana), le cacao a été réintroduit en 1879 par Tetteh Quashie, revenu de Fernando Poo. Toutes ces transformations s'étaient produites en l'absence de toute domination européenne directe* (3). » En Afrique de l'Est, il y avait un « *ensemble d'activités économiques africaines dont le niveau était déjà très élevé* » (4). C'est dire qu'en relation avec le commerce international, un processus de développement d'un capitalisme endogène était en cours.

Par la colonisation, l'impérialisme va contraindre les peuples africains à se mettre au service du capital étranger, en empêchant toute bourgeoisie nationale, avec ses intérêts propres, de se développer. Pour ce faire, il va utiliser deux moyens : la contrainte physique et l'impôt.

La contrainte physique a permis d'abord d'arracher les bonnes terres agricoles aux paysans africains au profit des colons, particulièrement dans les colonies de peuplement. Parfois, le colonisateur a cherché à vider le territoire des autochtones, notamment par l'extermination. Le travail forcé, donc non rétribué, a permis de construire à peu de frais des infrastructures (routes, ponts, etc.) pour l'écoulement des produits dont le pays colonisateur avait besoin. Il a aussi permis de fournir à des entreprises coloniales privées de la main-d'œuvre gratuite.



Hereros pendus en 1904.

Photos DR



Champ de thé.

Enfin, dans certaines régions, la culture des produits d'exportation (café, cacao, arachide, thé, coton, etc.) n'a pu être imposée que sous la contrainte du fouet (5).

L'impôt (*per capita*, par case, etc.) va agir de la façon suivante : pour trouver la somme nécessaire au paiement de l'impôt, le paysan africain sera obligé de se mettre aux cultures d'exportation, ou d'accepter un emploi salarié, notamment dans les mines.

En effet, le travail salarié étant mal payé, et les conditions de travail déplorables, le paysan africain, pas plus bête qu'un autre, avait une fâcheuse tendance à préférer exploiter ses propres terres pour son propre compte, notamment pour les cultures vivrières dont il avait besoin pour nourrir les siens.

Dans le même temps, le pouvoir colonial favorisait les planteurs coloniaux et s'opposait à l'émergence de toute industrie autochtone. De ce fait, les Africains « *produisaient des biens qu'ils ne consommaient pas et consommaient des produits qui venaient d'ailleurs* » (6).

L'Afrique était un pays de cocagne, nourri de souffrances innommables, où tout était possible pour tous les ratés d'Europe. On partait aux colonies pour se donner une chance de faire quelque chose de sa vie. Pour les colons, ce système si avantageux devait rester éternel. La lutte des classes et des peuples en aura décidé autrement. N'en déplaise à Ernest Renan, le système colonial disparaîtra aussi vite qu'il s'était installé. ■

(1) C'est ce qu'exprime l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005, qui reconnaît « *le rôle positif de la présence française outre-mer* ». L'évolution du Japon, qui n'a jamais été colonisé, comparée à celle de l'Afrique, dénie tout rôle positif à la colonisation.

(2) Sans une population initiale extrêmement nombreuse, après les fléaux de la traite négrière et de la colonisation, la population africaine n'aurait-elle pas disparu ?

(3) Albert Adu Boahen, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 26.

(4) Walter Rodney, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 363.

(5) *Ibid.*, p. 368.

(6) *Ibid.*, p. 377.

L'Etat colonial s'opposait à l'émergence d'une industrie nationale

« Ainsi les industries françaises s'opposèrent vigoureusement — et longtemps avec succès — à toute initiative de mise en place d'une industrie de broyage des oléagineux au Sénégal. Au Tanganyika, quelques planteurs de sisal réussirent en 1932 à mettre sur pied une corderie ; mais, dès l'apparition de leurs articles sur le marché de Londres, les protestations des cordiers anglais furent telles que le Colonial Office réaffirma explicitement le principe selon lequel l'Afrique devait être maintenue dans son rôle de productrice de matières premières (1). »

(1) Walter Rodney, *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, éditions Unesco, p. 376.

Conditions de vie et de travail du salarié africain dans les colonies

« Les salaires étaient maintenus à un niveau incroyablement bas. Toute tendance au relèvement était contrecarrée ; le pouvoir d'achat ne cessait de s'effriter, d'une part, en raison des poussées périodiques d'inflation, d'autre part, parce que les salaires étaient diminués ou laissés à la traîne par rapport aux prix. Les colons (...) s'entendaient (...) pour maintenir (*la main-d'œuvre*) dans une condition semi-féodale grâce à l'établissement de « carnets de travail » qui limitaient outrageusement la possibilité de changer d'employeur. Pendant toute cette période, les employeurs se sont opposés à la constitution d'organisations ouvrières (...). Les travailleurs n'étaient pas indemnisés en cas de maladie, d'incapacité, de chômage ou de vieillesse (2). »

(2) *Ibid.*, p. 373.

Exemple de l'alliance du sabre et du goupillon : instructions de Jules Renquin, ministre belge des Colonies, aux missionnaires du Congo belge

(actuelle République démocratique du Congo)

« (...) Le but essentiel de votre mission n'est donc point d'apprendre aux Noirs à connaître Dieu. Ils le connaissent déjà. (...) Ayant le courage de l'avouer, vous ne venez donc pas leur apprendre ce qu'ils savent déjà.

Votre rôle consiste, essentiellement, à faciliter la tâche aux administratifs et aux industriels.

C'est donc dire que vous interpréterez l'Évangile de la façon qui sert le mieux nos intérêts dans cette partie du monde. Pour ce faire, vous veillerez entre autres à :

1. Désintéresser nos « sauvages » des richesses matérielles dont regorgent leur sol et sous-sol, pour éviter que, s'intéressant, ils ne nous fassent une concurrence meurtrière et rêvent un jour à nous déloger (...). »

● Il y a un siècle : 1913, la marche à la guerre ●

La dynastie des Romanov : un tricentenaire gros de tempêtes

En 1613, à la fin d'une longue période de l'histoire de la Russie qualifiée de « temps des troubles », Michel Romanov monta sur le trône de l'immense empire. En 1913, son lointain successeur, le tsar Nicolas II, décida d'organiser une grandiose célébration du tricentenaire de la dynastie des Romanov. Il en avait bien besoin tant celle-ci était en pleine décadence et déjà en perte de vue. La bourgeoisie française, qui alimentait largement le régime en plaçant à tout-va les fameux emprunts russes auprès des petits porteurs français, jugeait pourtant le régime solide. Elle comptait d'ailleurs sur le « rouleau compresseur » de ses Cosaques lors de la guerre qui s'annonçait déjà avec l'Allemagne.

Après 1905

Le 3 janvier 1905, les ouvriers de l'usine Poutilov, à Saint-Petersbourg, débrayèrent pour protester contre le licenciement de quatre d'entre eux. L'assemblée des ouvriers, menée par le pope Gapone, organisa la grève qui, le 8 janvier, entraîna près de 150 000 ouvriers. Gapone leur proposa de porter solennellement au tsar, dans son palais d'Hiver, une pétition exposant leurs revendications, signée dans l'enthousiasme. Le dimanche 9, le frère de Nicolas II fit mitrailler puis sabrer une foule de plus de 100 000 ouvriers et ouvrières, avec leurs enfants, devant le palais d'Hiver et aux quatre coins de la capitale. Des centaines de morts jonchèrent le pavé. Ce « Dimanche rouge » ébranla l'empire et déboucha sur une grève générale en octobre 1905, qui arracha au tsar quelques concessions comme la création d'une Douma (assemblée) consultative élue.

Vers l'effondrement

Après avoir écrasé la révolution de 1905, la monarchie reprit un moment les choses en main, dissolvant les deux premières Doumas, dont la majorité ne lui convenait pas, et fit pendre quelques centaines de révolutionnaires. Les événements qui se succédèrent alors allaient mener à l'effondrement de cette monarchie gangrenée par tous les vices de l'absolutisme et de plus en plus incapable d'éviter l'agonie qui la conduira à 1917.

Repères historiques

- 1905 : première révolution russe.
- 1911 : famine dans tout le pays.
- 1912 : vague de grèves à la suite de la répression à la Lena Gold Fields.
- 1912 : Lénine et les bolcheviks publient le premier numéro de la Pravda.
- 1913 : échec de la provocation antisémite Beilis.
- 1914 : éclatement de la Première Guerre mondiale. La Russie alliée avec la France et la Grande-Bretagne.
- 1917 : révolutions de Février et d'Octobre. Le congrès panrusse des soviets prend le pouvoir.

Le tsar Nicolas II Romanov, son épouse, née princesse allemande et le tsarévitch Alexis, enfant né hémophile pour cause de consanguinité...

... et les derniers appuis d'une monarchie déjà en pleine déconfiture, le jour de la cérémonie.



La cour impériale.



La haute hiérarchie militaire.



L'Église orthodoxe.

Par Jean-Jacques Marie

Si le découragement s'empare un moment de certains rescapés et survivants de la révolution russe de 1905, le calme provisoire qui semble suivre son écrasement est trompeur, car la condition des paysans et la surexploitation ouvrière n'ont changé en rien. En 1911, une des famines récurrentes qui frappent la Russie fait des dizaines de milliers de morts dans les campagnes où les paysans renâclent devant les annuités qu'ils doivent payer pour le rachat des terres qui a suivi l'abolition du servage en 1861, et aspirent à mettre la main sur les grandes propriétés seigneuriales. L'année suivante, le monde ouvrier est profondément secoué, à la mi-avril 1912, quand l'armée massacre près de 300 grévistes de la Lena Gold Fields, propriété des Rothschild, en Sibérie. La colère suscite une vague de grèves puissantes qui mêlent protestation politique et revendications sur les salaires et les conditions de travail. Fin 1912, la Russie compte 725 000 grévistes, alors qu'ils n'étaient que 105 000 à la fin de 1911. De son exil près de Cracovie, Lénine fonde alors à Saint-Petersbourg un quotidien légal, la Pravda, « journal ouvrier ». Les numéros suivants auront des tirages de 20 000 à 40 000 exemplaires, mais seront accablés d'amendes. Nous avons relaté cet événement l'année dernière dans notre supplément d'été. La quatrième Douma, dite des Seigneurs et élue en septembre 1912, comporte, malgré la surveillance des opérations électorales par la police et le clergé, fraternellement unis comme il se doit, treize députés sociaux-démocrates, sept mencheviks et six bolcheviks. Le mécontentement social se conjugue avec une crise politique rampante soulignée par l'affaire Beilis (voir notre encadré ci-contre). L'autoritaire Nicolas II, considérant qu'il est tsar de droit divin par la grâce de Dieu, refuse tout dialogue, même avec la majorité monarchiste de la Douma ; il choisit systématique-

Après la révolution de 1905, la condition des paysans et la surexploitation ouvrière n'ont changé en rien.

ment ses ministres dans les rangs de la bureaucratie d'Etat, incompétente, mais soumise. Les cercles d'affaires et la noblesse acceptent mal ces choix systématiques sur lesquels ils ne sont jamais consultés, et ils grognent et s'insurgent devant l'influence politique grandissante du moine paysan Raspoutine, faux illuminé et vrai intrigant qui manipule la tsarine à son gré. Le tsar et sa camarilla sont ainsi isolés dans les sommets mêmes de la bourgeoisie. Leur régime ne repose plus en réalité que sur le triple socle étroit des grands propriétaires fonciers, du corps des officiers et de l'Église orthodoxe que le régime finance sans limite. Alors que le mouvement de grève s'amplifie au printemps et au début de l'été 1914, le tsar et sa cour optent pour la fuite en avant : la guerre qui, croient-ils, ressouderait le pays autour du tsar. Fatale illusion : lorsque le trône vacillera en février 1917, la hiérarchie orthodoxe et le haut état-major lâcheront le tsar sans état d'âme. L'ancien ministre de l'Intérieur Dournovo, conscient de la fragilité du régime, attire l'attention du tsar, dès février 1914, sur les conséquences d'une guerre à ses yeux inéluctablement perdue : « Les troubles com-

menceront par l'accusation portée contre le gouvernement d'être responsable de tous les désastres. Dans les institutions législatives, une vigoureuse campagne s'engagera contre le gouvernement, suivie par une agitation révolutionnaire à travers le pays, avec des slogans socialistes capables d'éveiller et de rallier les masses, d'abord sur le partage des terres, puis sur celui de toutes les richesses et de toute la propriété. L'armée battue (...) et emportée par la vague de la soif paysanne primitive de la terre sera trop démoralisée pour défendre la loi et l'ordre. » Enfin, « les institutions législatives et les partis d'opposition intellectuelle, privés d'autorité réelle aux yeux du peuple, seront impuissants à enrayer la vague populaire soulevée par eux-mêmes. » La cour reste sourde à cet avertissement prophétique et assure le président français, Raymond Poincaré — qui vient à Saint-Petersbourg à la mi-juillet 1914 — que la Russie remplira son devoir devant les bailleurs de fonds français. En contrepartie, par un traité secret signé en avril 1915, les Alliés promettent au tsar la possession de Constantinople, ville qui n'avait pas été russe une seule seconde de son histoire... mais qui garantirait à la marine russe l'accès à la Méditerranée. La révolution balayera ces sanglantes rêveries impérialistes et, avec elle, la dynastie des Romanov.

ÉCLAIRAGE

L'affaire Beilis ébranle le régime impérial

En mars 1911, on avait découvert, dans une grotte près de Kiev, le cadavre d'un adolescent le corps et la tête criblés de quarante-sept petits trous. Lettres et tracts anonymes affirment que le garçon a été égorgé par des juifs, désireux d'employer son sang pour la fabrication du pain azyme consommé à Pâques, et crient vengeance. La police arrête l'artisan juif Mendel Beilis, accusé de crime rituel. Le ministère de la Justice soutient l'accusation. Mais la provocation antisémite échoue une première fois. Les avocats se mobilisent. Les juges renâclent ; les jurés, pour-

tant bien sélectionnés, aussi. En octobre 1912, Beilis est acquitté, mais la police continue de dissimuler et protéger les véritables assassins de l'enfant. Les avocats de Beilis prétendent mener une enquête pour les découvrir. Le ministre de la Justice le leur interdit. Mais en même temps que la vague de grèves déferle sur le régime jusqu'à la guerre, l'accusation commanditée par la cour se délite complètement : l'échec du procès Beilis souligne la fragilité du régime qui se décompose derrière les flonflons et les cérémonies du tricentenaire de la dynastie.

Photos AFP